



## Peut on licencier un huissier ?

Par **marionc**, le **21/05/2014** à **17:21**

bonjour,

j'ai mandaté un huissier il y a 7 ans pour récupérer 4000 euros que me devait un locataire ( loyers impayés ).

entre le debiteur et moi nous avons déjà versé 2000 euros de frais ( moi 600 et lui 1400 ), par contre je n'ai jamais touché 1 centime !!

depuis le début d'année, une saisie sur salaire a été mise en place et les paiements sont réguliers, jusque là l'huissier gardait tout pour des frais impayés ( encore !!)

mais maintenant, l'argent devrait me revenir mais l'huissier va se servir encore sur chaque paiement!

d'ou ma question, puis je " demandater " mon huissier maintenant que c'est le tribunal qui gere mon dossier ?

merci

nb : je ne suis pas sure d'etre sur le bon forum ....  
est ce du droit pénal

Par **marionc**, le **21/05/2014** à **20:34**

personne ne peut m'aider ?